

**MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 23 SEPTEMBRE 2022
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 MAI 2022**

(le « prospectus »)

à l'égard des fonds suivants :

**BMO FONDS MONDIAL D' ACTIONS (séries A, T6, F, F6, I et Conseiller)
BMO FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES (séries A, F, I et Conseiller)
BMO CATÉGORIE MONDIALE ÉNERGIE (séries A, F et Conseiller)
BMO CATÉGORIE MONDIALE D' ACTIONS (séries A, F et Conseiller)**

(collectivement, les « fonds »)

À moins d'être par ailleurs définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est donné dans le prospectus.

1. Introduction

Par les présentes, le prospectus est modifié aux fins suivantes :

- 1) avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, rendre compte que BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de la Catégorie mondiale d'actions BMO et du Fonds mondial d'actions BMO. Par conséquent, les stratégies de placement et les risques de la Catégorie mondiale d'actions BMO et du Fonds mondial d'actions BMO seront modifiés;
- 2) avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, rendre compte que BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Macquarie Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'infrastructures mondiales BMO. Par conséquent, les stratégies de placement et les risques du Fonds d'infrastructures mondiales BMO seront modifiés;
- 3) avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2022, rendre compte d'une réduction des frais de gestion applicables aux titres des séries A, T6, F, F6 et Conseiller du Fonds mondial d'actions BMO, aux titres des séries A, F et Conseiller du Fonds d'infrastructures mondiales BMO, aux titres des séries A et Conseiller de la Catégorie mondiale énergie BMO et aux titres des séries A, F et Conseiller de la Catégorie mondiale d'actions BMO;
- 4) avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2022, rendre compte d'une réduction des frais d'administration applicables au Fonds mondial d'actions BMO, au Fonds d'infrastructures mondiales BMO, à la Catégorie mondiale énergie BMO et à la Catégorie mondiale d'actions BMO.

2. Remplacement des gestionnaires de portefeuille

Avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de la Catégorie mondiale d'actions BMO et du Fonds mondial d'actions BMO et remplacera Macquarie

Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'infrastructures mondiales BMO.

Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus pour rendre compte de ces modifications :

- 1) La rangée concernant la Catégorie mondiale d'actions BMO du tableau présentant les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers à la page 14 est remplacée par ce qui suit :

BMO Catégorie mondiale d'actions	BMOAM Limited ^{**}	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
	BMOGA ^{**}	Sadiq Adatia Jeff Elliott Marchello Holditch

- 2) La rangée concernant le Fonds mondial d'actions BMO du tableau présentant les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers à la page 14 est remplacée par ce qui suit :

BMO Fonds mondial d'actions	BMOAM Limited ^{**}	Christopher Childs Ioannis Pantelidakis
	BMOGA ^{**}	Sadiq Adatia Jeff Elliott Marchello Holditch

- 3) La rangée concernant le Fonds d'infrastructures mondiales BMO du tableau présentant les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers à la page 14 est remplacée par ce qui suit :

BMO Fonds d'infrastructures mondiales	Macquarie ^{***}	Bradford Frishberg Anthony Felton
	BMOGA ^{***}	Massimo Bonansinga John Hadwen

- 4) Les notes complémentaires suivantes sont ajoutées sous le tableau présentant les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers qui débute à la page 12 :

^{**} avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de la Catégorie mondiale d'actions BMO et du Fonds mondial d'actions BMO.

^{***} avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Macquarie Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'infrastructures mondiales BMO.

- 5) Les rangées suivantes sont ajoutées au tableau présentant les personnes responsables des décisions de placement des fonds qui débute à la page 19 :

Massimo Bonansinga* Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
John Hadwen* Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.
Jeff Elliott* Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOGA	Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la stratégie, de la gestion de portefeuille et de la recherche de portefeuilles d'actions.

- 6) Deux astérisques (**) sont placés à côté des noms d'Anthony Felton et de Bradford Frishberg dans le tableau présentant les personnes responsables des décisions de placement des fonds qui débute à la page 19 et les notes complémentaires suivantes sont ajoutées sous ce tableau :

* avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de la Catégorie mondiale d'actions BMO et du Fonds mondial d'actions BMO.

** avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Macquarie Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'infrastructures mondiales BMO.

- 7) Le paragraphe suivant concernant le Fonds d'infrastructures mondiales BMO est ajouté à la rubrique « Événements saillants des dix dernières années » qui commence à la page 133 :

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

Avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Macquarie Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

- 8) La phrase suivante est ajoutée à l'égard de la Catégorie mondiale d'actions BMO et du Fonds mondial d'actions BMO à la rubrique « Événements saillants des dix dernières années » à la page 135 :

Avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

- 9) La rangée relative au gestionnaire de portefeuille du tableau « Détails du fonds » se rapportant au Fonds mondial d'actions BMO, à la page 255, est remplacée par ce qui suit :

Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited ²⁾ Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)
-------------------------------------	--

- 2) Avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. (de Toronto, en Ontario) remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.
- 10) Les stratégies de placements du Fonds mondial d'actions BMO, à la page 255, sont remplacées par ce qui suit :

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il a recours à une méthode d'analyse fondamentale pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue l'exploitation de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

- 11) Les risques associés au Fonds mondial d'actions BMO présentés à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC », à la page 256, sont remplacés par ce qui suit :

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries
- le risque propre à la vente à découvert.

- 12) La rangée relative au gestionnaire de portefeuille du tableau « Détails du fonds » se rapportant au Fonds d'infrastructures mondiales BMO, à la page 258, est remplacée par ce qui suit :

Gestionnaire de portefeuille	Macquarie Investment Management Advisers ²⁾ Philadelphie (Pennsylvanie) (gestionnaire de portefeuille depuis juillet 2009)
-------------------------------------	---

²⁾ Avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. (de Toronto, en Ontario) remplacera Macquarie Investment Management Advisers à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

- 13) Les stratégies de placements du Fonds d'infrastructures mondiales BMO, à la page 258, sont remplacées par ce qui suit :

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés cotées en bourse exerçant leurs activités dans le secteur des infrastructures
- il peut également investir dans des titres de créance émis par des sociétés ayant des activités connexes au secteur des infrastructures

- il cherche à investir dans des titres qui devraient produire des flux de trésorerie stables à long terme
- il diversifie les actifs du fonds en les plaçant dans différents secteurs d'activité et différents pays dans le but de réduire le risque
- il entend par « infrastructures », au sens large, les services publics et installations de base nécessaires au fonctionnement d'une collectivité ou d'une société, notamment dans les secteurs suivants : transport (routes à péage, aéroports, ports de mer et chemins de fer), énergie (transmission, distribution et production de gaz et d'électricité), eau (pipelines et usines de traitement), télécommunications (diffusion, satellite et câble), services sociaux (hôpitaux, écoles et prisons), services d'ingénierie, activités minières, transport des marchandises, énergies de remplacement, construction et béton
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

- 14) Les risques associés au Fonds d'infrastructures mondiales BMO présentés à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC », à la page 259, sont remplacés par ce qui suit :

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque de change

- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque de taux d'intérêt
- le risque d'opérations importantes*
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

* En date du 30 avril 2022, le Portefeuille équilibré Ascension^{MC} BMO et le Portefeuille croissance Ascension^{MC} BMO détenaient 36,20 % et 13,89 %, respectivement, des titres du fonds.

- 15) La rubrique « Renseignements supplémentaires » et l'information sous cette rubrique au sujet de Macquarie Bank Limited et de tout autre membre de son groupe, à la page 260, sont supprimées.
- 16) La rangée relative au gestionnaire de portefeuille du tableau « Détails du fonds » se rapportant à la Catégorie mondiale d'actions BMO, à la page 385, est remplacée par ce qui suit :

Gestionnaire de portefeuille	Columbia Threadneedle Management Limited ¹⁾ Londres (Angleterre) (gestionnaire de portefeuille depuis mai 2022)
-------------------------------------	--

- ¹⁾ Avec prise d'effet vers le 31 octobre 2022, BMO Gestion d'actifs inc. (de Toronto, en Ontario) remplacera Columbia Threadneedle Management Limited (auparavant, BMO Asset Management Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.
- 17) Les stratégies de placements de la Catégorie mondiale d'actions BMO, à la page 385, sont remplacées par ce qui suit :

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux
- il a recours à une méthode d'analyse fondamentale pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices
- il passe en revue l'exploitation de la société, la qualité de sa direction et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds sous-jacents, lesquels fonds sous-jacents devraient être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les

swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt et/ou de swaps sur actions
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 110.

Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

- 18) Les risques associés à la Catégorie mondiale d'actions BMO présentés à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC », à la page 386, sont remplacés par ce qui suit :

Les stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 103 :

- le risque propre aux catégories
- le risque de change
- le risque propre à la cybersécurité
- le risque propre aux dérivés
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque propre à un fonds de fonds
- le risque propre aux indices
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries.

3. Réductions des frais de gestion

Les frais de gestion applicables aux titres des séries A, T6, F, F6 et Conseiller du Fonds mondial d'actions BMO, aux titres des séries A, F et Conseiller du Fonds d'infrastructures mondiales BMO, aux titres des séries A et Conseiller de la Catégorie mondiale énergie BMO et aux titres des séries A, F et Conseiller de la Catégorie mondiale d'actions BMO seront réduits comme suit à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Séries de titres du Fonds mondial d'actions BMO	Frais de gestion annuels actuels	Nouveaux frais de gestion annuels à compter du 1 ^{er} novembre 2022
Série A	1,60 %	1,55 %
Série T6	1,60 %	1,55 %
Série F	0,60 %	0,55 %
Série F6	0,60 %	0,55 %
Série Conseiller	1,60 %	1,55 %
Séries de titres du Fonds d'infrastructures mondiales BMO	Frais de gestion annuels actuels	Nouveaux frais de gestion annuels à compter du 1 ^{er} novembre 2022
Série A	2,00 %	1,85 %
Série F	0,90 %	0,85 %
Série Conseiller	2,00 %	1,85 %
Séries de titres de la Catégorie mondiale énergie BMO	Frais de gestion annuels actuels	Nouveaux frais de gestion annuels à compter du 1 ^{er} novembre 2022
Série A	2,00 %	1,80 %
Série Conseiller	2,00 %	1,80 %
Séries de titres de la Catégorie mondiale d'actions BMO	Frais de gestion annuels actuels	Nouveaux frais de gestion annuels à compter du 1 ^{er} novembre 2022
Série A	1,85 %	1,55 %
Série F	0,60 %	0,55 %
Série Conseiller	1,85 %	1,55 %

Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2022 pour rendre compte de ces modifications :

- 1) La rangée intitulée « Frais de gestion » du tableau « Détails du fonds » se rapportant au Fonds mondial d'actions BMO, à la page 255, est remplacée par ce qui suit :

Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série T6 : 1,55 % Série F : 0,55 % Série F6 : 0,55 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,55 %
-------------------------	--

- 2) La rangée intitulée « Frais de gestion » du tableau « Détails du fonds » se rapportant au Fonds d'infrastructures mondiales BMO, à la page 258, est remplacée par ce qui suit :

Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série F : 0,85 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 %
-------------------------	--

- 3) La rangée intitulée « Frais de gestion » du tableau « Détails du fonds » se rapportant à la Catégorie mondiale énergie BMO, à la page 383, est remplacée par ce qui suit :

Frais de gestion	Série A : 1,80 % Série F : 0,80 % Série Conseiller : 1,80 %
-------------------------	---

- 4) La rangée intitulée « Frais de gestion » du tableau « Détails du fonds » se rapportant à la Catégorie mondiale d'actions BMO, à la page 385, est remplacée par ce qui suit :

Frais de gestion	Série A : 1,55 % Série F : 0,55 % Série Conseiller : 1,55 %
-------------------------	---

4. Réductions des frais d'administration

Les frais d'administration du Fonds mondial d'actions BMO, du Fonds d'infrastructures mondiales BMO, de la Catégorie mondiale énergie BMO et de la Catégorie mondiale d'actions BMO seront réduits comme suit à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Fonds	Frais d'administration annuels actuels	Nouveaux frais d'administration annuels à compter du 1^{er} novembre 2022
BMO Fonds mondial d'actions	0,25 %	0,20 %
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	0,30 %	0,20 %
BMO Catégorie mondiale énergie	0,35 %	0,20 %
BMO Catégorie mondiale d'actions	0,30 %	0,20 %

Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2022 pour rendre compte de ces modifications :

- 1) La rangée intitulée « Frais d'administration » du tableau « Détails du fonds » se rapportant au Fonds mondial d'actions BMO, à la page 255, est remplacée par ce qui suit :

Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 68 pour obtenir plus de détails.
-------------------------------	--

- 2) La rangée intitulée « Frais d'administration » du tableau « Détails du fonds » se rapportant au Fonds d'infrastructures mondiales BMO, à la page 258, est remplacée par ce qui suit :

Frais d'administration	0,20 % (pour la série I, des frais distincts sont négociés et payés directement par chaque porteur de titres de la série I) ¹⁾ Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 68 pour obtenir plus de détails.
-------------------------------	--

- 3) La rangée intitulée « Frais d'administration » du tableau « Détails du fonds » se rapportant à la Catégorie mondiale énergie BMO, à la page 383, est remplacée par ce qui suit :

Frais d'administration	0,20 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 68 pour obtenir plus de détails.
-------------------------------	--

- 4) La rangée intitulée « Frais d'administration » du tableau « Détails du fonds » se rapportant à la Catégorie mondiale d'actions BMO, à la page 385, est remplacée par ce qui suit :

Frais d'administration	0,20 %
	Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique <i>Frais</i> à la page 68 pour obtenir plus de détails.

5. Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère :

- un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Attestation des fonds de fiducie et du gestionnaire et du promoteur des fonds de fiducie

BMO Fonds mondial d'actions
BMO Fonds d'infrastructures mondiales

(collectivement, les « **fonds de fiducie** »)

La présente modification n° 1 datée du 23 septembre 2022, avec le prospectus simplifié daté du 27 mai 2022 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 23 septembre 2022

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER

Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire des fonds de
fiducie

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA

Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc., à titre de fiduciaire et
de gestionnaire des fonds de fiducie

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le fiduciaire, gestionnaire et promoteur des fonds de fiducie**

(signé) « Thomas C.S. Burian »

THOMAS C.S. BURIAN

Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER

Administrateur

**Attestation de Catégorie de société BMO Inc. et du gestionnaire et du promoteur des fonds
catégorie de société**

BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Catégorie mondiale d'actions

(collectivement, les « **fonds catégorie de société** »)

La présente modification n° 1 datée du 23 septembre 2022, avec le prospectus simplifié daté du 27 mai 2022 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 23 septembre 2022

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER

Agissant à titre de chef de la direction
Catégorie de société BMO Inc.

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER

Chef de la direction financière
Catégorie de société BMO Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ BMO INC.**

(signé) « Thomas A. Pippy »

THOMAS A. PIPPY

Administrateur

(signé) « Gilles G. Ouellette »

GILLES G. OUELLETTE

Administrateur

**BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le gestionnaire et promoteur des fonds catégorie de société**

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER

Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc.

(signé) « Nelson C. Avila »

NELSON C. AVILA

Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le gestionnaire et promoteur des fonds catégorie de société**

(signé) « Thomas C.S. Burian »

THOMAS C.S. BURIAN
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »

ROBERT J. SCHAUER
Administrateur

Attestation du placeur principal (titres de série A seulement)

BMO Fonds mondial d'actions
BMO Fonds d'infrastructures mondiales
BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Catégorie mondiale d'actions

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 23 septembre 2022, avec le prospectus simplifié daté du 27 mai 2022 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 23 septembre 2022

**PLACEUR PRINCIPAL,
BMO INVESTISSEMENTS INC.**

(signé) « William E.P. Bamber »

WILLIAM E.P. BAMBER

Agissant à titre de chef de la direction